

Fraternité en Actes
Manifestation NPNS 44 du 19 mars 2015

par Catherine LEGUIL, LDH 44

Depuis plus de 100 ans la Ligue des droits de l'Homme est attachée, voire acharnée à mettre en œuvre concrètement l'effectivité des droits. Les libertés individuelles et collectives, l'égalité c'est-à-dire l'accès de tous à tous les droits et enfin le troisième terme de la devise républicaine : la Fraternité.

Avec le collectif Ni Pauvre Ni Soumis, que la LDH a rejoint dès sa création il y a 7 ans, cette valeur de fraternité a déjà été déclinée sur le mode de la solidarité lors de nos précédentes manifestations/ anniversaires.

L'article premier de la Déclaration Universelle des droits de l'Homme dit :
« Tous les êtres humains naissent libres et égaux en dignité et en droits. Ils sont doués de raison et de conscience et doivent agir les uns envers les autres dans un esprit de fraternité. »

Il nous faut plus que jamais œuvrer pour que la vertu la plus vibrante de notre devise soit réellement active et opérative c'est-à-dire capable de produire des effets et des résultats.

Il nous revient à toutes et à tous de traduire en actes ces élans qui unissent les personnes quelles qu'elles soient, d'où qu'elles viennent.

Nos efforts de tolérance, notre volonté de lutte pour les droits et les libertés ne prennent leur sens que s'ils sont conjugués avec des actes de solidarité active qui forment la trame du tissu social, le fameux vivre ensemble.

Cela passe par le regard que l'on porte sur l'autre, le vocabulaire que l'on emploie, la bienveillance, le respect, la confiance, l'accompagnement, l'encouragement...

Nous allons nous employer ensemble à expérimenter, détailler, démontrer, illustrer les actions, les initiatives déclenchées par cet esprit de Fraternité.